

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00102

**PLAN NUMÉRIQUE À L'ECOLE - DISPOSITIF EDUCATION NATIONALE «
NOTRE ECOLE FAISONS LÀ ENSEMBLE » - CONVENTION CADRE DE
FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240010210

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

PLAN NUMERIQUE A L'ECOLE - DISPOSITIF EDUCATION NATIONALE « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE » - CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Dans ce cadre-là, le CNR a lancé la démarche « Notre Ecole, Faisons la Ensemble » qui prévoit une vaste concertation ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques, les familles, les élèves et représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation.

Ainsi, sous la responsabilité du directeur d'école, des discussions associent les personnels, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les services déconcentrés et l'ensemble des partenaires qui le souhaitent, dans le but d'élaborer un projet pédagogique innovant au service de la réussite des élèves.

Sur le territoire métropolitain, ces projets pédagogiques co-construits peuvent comporter l'acquisition de nouveaux équipements numériques.

Afin de permettre aux écoles d'acquérir du matériel numérique et d'en assurer leur maintenance dans le temps, la Délégation Régionale Au Numérique pour l'Education (DRANE) et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de Saint-Etienne ont sollicité le soutien de Saint-Etienne Métropole aux projets portés par les établissements scolaires dans le cadre de la démarche « Notre Ecole, Faisons la Ensemble ».

Dans le cadre du Plan Numérique à l'Ecole porté par la Métropole, il est proposé de soutenir les projets pédagogiques innovants des écoles comportant l'acquisition d'équipements numériques. Ces projets devront avoir été sélectionnés à l'occasion de la démarche « Notre Ecole, Faisons la Ensemble ».

Ce soutien se traduira par l'établissement d'une convention entre l'Education Nationale et Saint-Etienne Métropole et répondra au process suivant :

- L'Etat, au travers de la convention, s'engage à verser à la Métropole une subvention couvrant les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique de l'école,
- Saint-Etienne Métropole achètera le matériel numérique correspondant au projet et en assurera la maintenance.

Ce dispositif de soutien, qui s'inscrit dans le Plan Numérique à l'École, permettra à la Métropole d'avoir une ressource supplémentaire pour acheter du matériel et de garder la maîtrise technique pour l'installation et la maintenance de ce matériel.

Il est proposé de soutenir le premier projet porté par l'école de Monge sur la commune de Saint-Etienne « Enseigner le plurilinguisme à l'école » pour un montant de 34 000 € sur 2 années (soit 17 000 € pour l'année scolaire 2023/2024 et 17 000 € pour l'année scolaire 2024/2025).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole aux projets pédagogiques portés par les établissements scolaires du premier degré retenus dans le cadre du projet « Notre Ecole, Faisons la Ensemble » lancé par le Conseil national de la Refondation et comportant l'achat de matériels numériques pédagogiques,**
- **approuve la convention type de financement entre l'Etat et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique,**
- **approuve le soutien au projet pédagogique de l'école de Monge de Saint-Etienne « Enseigner le plurilinguisme à l'école » comprenant l'achat de matériels numériques,**
- **approuve le versement d'une subvention à l'école de Monge d'un montant de 34 000 € sur 2 ans couvrant les dépenses d'acquisition des matériels numériques,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21 du budget numérique à l'école (opération n° 29),**
- **la recette correspondante sera imputée au chapitre 13 du budget numérique à l'école (opération n° 29).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE